DIRECTION GENERALE DES DOUANES

881] DU 21 JANY 1998 CIRCULAIRE N°

Commissionnaires en douane agrées pour le dédouanement des boisons alcooliques, tabacs et cigarettes.

Additif à la circulaire n°877 du 23 Décembre 1997.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du servise et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, les tabacs et cigarettes, est modifiée et complétée comme suit:

- SDV
- SAGA-CI
- SIS-TRANSIT
- TECRAM TRANSIT
- SIVOM
- EXPRESS TRANSIT (EXTRA)
- SOCIETE IVOIRIENNE DE TRANSIT (SIT)
- SOCIETE D'EXPLOITATION DU TRANSIT DIOT (SET-DIOT)
- MERCANTILE COTE D'IVOIRE
- GOLF TRANSIT
- TRANSIT CENTER
- OCEAN TRANSIT SERVICE (OTS)
- TRANSIT TRANSPORT SERVICE (TTS)
- SENOUSIAP TRANSIT

La présente circulaire, qui complète et remplace ma circulaire n°877 du 23 Décembre 1997, est d'application immédiate,

Directeur Général A. COULIBALY 9.140